

Création et Missions de la Nouvelle Commission

« Développement »

Objectifs et Missions

La commission développement nouvellement constituée aura pour mission principale de faire progresser deux axes essentiels pour les clubs :

- Accompagnement à la création de projets associatifs : Elle soutiendra les clubs qui le souhaitent dans la conception d'un projet associatif adapté à leurs besoins. Cet accompagnement vise d'une part à favoriser le développement interne des clubs, et d'autre part à faciliter leurs démarches de demande de subventions ou d'aides financières auprès de mécènes.
- Mise en place d'une application de gestion : La commission s'attachera également à la mise en œuvre, au profit des clubs, d'une application développée par la startup "Holyware". Cet outil permettra une gestion optimisée des plannings, des adhérents, de la disponibilité des bénévoles, ainsi que du suivi du temps de présence de chacun, afin de quantifier le travail effectué pour le club. Il offrira également la possibilité d'effectuer le paiement en ligne des licences et de certaines activités. Par ailleurs, l'application prendra en compte la satisfaction des adhérents dans les différentes activités proposées, dans une perspective d'amélioration de la fidélisation. D'autres fonctionnalités pourront être ajoutées à la demande. Actuellement, ce projet est à l'étude, et des idées sont recherchées pour finaliser son contenu d'ici le mois de septembre.

Organisation de la Commission

La commission devra être composée d'au moins six membres. Les réunions pourront se tenir en visioconférence ou en présentiel, selon les besoins. Leur fréquence sera adaptée à l'avancement des travaux, en privilégiant la pertinence des échanges. Les séances seront limitées à une durée d'une heure. Un travail individuel ou en sous-groupes pourra être envisagé pour traiter certains aspects spécifiques des sujets abordés.

Pourquoi cette Commission ?

La création de cette commission répond à la nécessité d'apporter un regard renouvelé et créatif sur les problématiques des clubs, le bureau directeur actuel ne reflétant pas complètement la diversité et les spécificités des clubs du département. Il est donc indispensable de recueillir des idées neuves, réalisables et innovantes. Les membres de la commission pourront également être issus du comité directeur du CDA01.

Engagement et Périmètre Temporel

Conscients de l'importance du temps libre de chacun, que l'on soit en activité ou retraité, il est précisé que cet engagement sera limité, du moins pour l'année 2026.

Enjeux pour la Représentation de notre Sport

Il est à noter que l'inaction pourrait entraîner une marginalisation accrue de notre sport au sein des instances sportives départementales, compte tenu du faible nombre de licenciés (moins de 500 sur 120 000 dans l'Ain) face à des disciplines bien plus médiatisées. Il est donc crucial d'agir pour préserver et valoriser la représentation de notre discipline.

Quelques chiffres pour situer notre discipline dans le paysage sportif de l'Ain

Le département de l'Ain présente une diversité de pratiques sportives, avec un nombre de licenciés très variable selon les disciplines. À titre d'exemple, le football rassemble environ 17 000 pratiquants, ce qui en fait la discipline la plus populaire du territoire. Le tennis et le golf comptent respectivement près de 12 000 et 10 000 licenciés, tandis que le basket-ball en regroupe environ 7 300. Le rugby, le judo et le VTT affichent également une présence significative, avec respectivement 5 700, 5 000 et 3 700 membres.

D'autres sports, tels que l'escalade (2 000 licenciés), la voile (1 500), la plongée (1 000) ou encore le handisport et le sport adapté (1 000), témoignent d'un tissu associatif dynamique mais moins étendu. Enfin, des disciplines comme le canoë-kayak, le vol libre ou **l'aviron** totalisent chacune entre 400 et 500 pratiquants.

Le Bureau Directeur du CDA01... le 28 janvier 2026